

N° 41/11.15

[PRÉAVIS N° 41/10.15](#)

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 63'000.- POUR LE REMPLACEMENT DE 15 HORODATEURS

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission, composée de Mmes Bariza BENKLER et Béatrice GENOUD-MAURER, ainsi que MM. Marc BALLY, Joël BOILLAT, Lionel DAUTREPPE et David GUARNA et de la présidente soussignée Magali ZUGER (remplaçante de M. Adrien BUSCH), s'est réunie le mercredi 21 octobre 2015 à la salle de conférences de la Police administrative PRM.

Nous tenons à remercier MM. Daniel BUACHE, Municipal SPSI, Hervé BAER, responsable des Services généraux de la PRM et Stany PICARD, responsable de la signalisation, pour la présentation du préavis de la Municipalité ainsi que pour les réponses fournies à nos questions.

1 PRÉAMBULE

Les 15 horodateurs à changer ont vécu 21 ans et tombent régulièrement en panne. Nous arrivons à une époque où les pièces de rechange n'existent plus. Même si certaines pièces sont reprises d'anciens appareils, le stock sera bientôt épuisé et ces réparations demandent beaucoup de ressources au niveau du personnel. En outre, la panne, même momentanée, d'un de ces appareils représente un manque à gagner certain.

2 COMPLEMENTS D'INFORMATION

Horodateur VS parcètre

Les appareils à changer sont des horodateurs qui seront remplacés par des parcètres. Les parcètres peuvent couvrir un maximum de huit places (enregistrées dans la machine) et ne produisent pas de ticket à déposer derrière la vitre de la voiture, au contraire des horodateurs. Le paiement par carte de crédit est exclu. Ils sont donc moins coûteux et conviennent mieux à une utilisation pour des places de parking situées le long d'une rue par exemple.

Parc des TOM 94

Les TOM 94 ont été mis en service depuis 1994, il y en a actuellement encore 24 en service à Morges. Avec le changement de 15 unités, il en restera donc neuf à changer au fur et à mesure (deux sont déjà prévus au budget 2016).

Aspects techniques

Ces appareils sont munis de cellules photovoltaïques et se fixent sur un pied. Ils sont donc déplaçables (par exemple lors de la transformation de la place de la Gare).

Le taux de change est fixé à 1 EURO = 1,20 CHF. Ce taux peut être modifié mais la reprogrammation a un coût et la situation actuelle permet à la police de se vanter d'augmenter l'attractivité touristique de la Ville.

Personnes en chaise roulante

Les parcètres font 1 m 60 de hauteur, ils sont donc accessibles pour la majorité des personnes en chaise roulante. Rappelons qu'il existe de nombreuses places de parking réservées aux personnes en situation de handicap et que cette population ne devrait donc pas se trouver dans l'impossibilité de se parquer.

Garantie et délai de livraison

La garantie sur ces appareils est de un an.

Le délai de livraison est de six à huit semaines, ce sera donc un joli cadeau de Noël pour la PRM.

Contrat d'entretien

Au vu du coût élevé d'un contrat d'entretien et la PRM disposant d'un savoir-faire suffisant pour entretenir ces parcmètres, il n'y a pas de contrat d'entretien. Le coût de ces réparations est d'environ CHF 25'000.- par an et pour tout le parc.

La commission rappelle qu'il ne faudra pas oublier de garder les pièces des anciens parcmètres afin de pouvoir augmenter le stock pour réparer les modèles encore en service.

Aspects financiers

Si nous sommes face à ce préavis, c'est que la somme engagée dépasse CHF 50'000.- En effet, le changement habituel de ces appareils se fait normalement sans accord particulier du Conseil communal mais par voie de budget.

Les représentants de la PRM sont satisfaits par les montants de l'offre qui a été faite. En effet, un rabais de 3% a été obtenu ; si le nombre de parcmètres à changer était légèrement supérieur, cela n'influerait pas le rabais qui est déjà considéré comme important. Cependant il n'y a malheureusement qu'une entreprise de ce type en Suisse mais des offres ont été demandées à des entreprises françaises. Au vu notamment de l'éloignement géographique pour le service après-vente, c'est l'entreprise suisse qui a été sélectionnée. Bien que cette entreprise profite certainement de son monopole, certains commissaires apprécient le fait de travailler localement.

3 CONCLUSION

Au vu de la nécessité de renouveler le parc de parcmètres TOM 94 à Morges qui a 21 ans d'existence et pour lequel les pièces de rechange ne sont plus disponibles, notre commission, dans son ensemble, est favorable à ce préavis.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu la réponse de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 63'000.- pour le remplacement des 15 horodateurs cités au point N° 2 du préavis;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en cinq ans, à raison de CHF 12'600.- par année, à porter en compte dès le budget 2016.

au nom de la commission
La présidente

Magali Züger

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 11 novembre 2015.